



MÉMOIRE

POUR L'AVENIR DE NOTRE SOCIÉTÉ

Projet de loi no 124 – Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance – Avant-projet de loi sur les CPE et autres services de garde à l'enfance

*A/S Monsieur Louis Breault
Secrétaire de la Commission des institutions
Commission des institutions, Assemblée nationale
Édifice Pamphile-LeMay
1035 rue des Parlementaires, 3^{ème} étage,
Québec, (Québec)
G1A 1A3*

PRÉSENTÉ PAR

**Signataires : Mesdames Julie Van Der Elst, Isabel Quenneville, Danielle Robert, Marie-France Parent, Sonia Benoît, Lyne Lamoureux, Suzanne Théorêt, Jacinthe Lavigne, et France Plamondon.
Nous sommes des RSG.**

DESCRIPTION DU GROUPE SIGNATAIRE

Historique :

Le Centre de la Petite Enfance les Ateliers de la Maison Bleue a été fondé en 1998 suite à la transformation en corporation sans but lucratif du jardin ayant le même nom. Cette corporation sans

but lucratif est incorporée en vertu de la partie 111 de la loi sur les compagnies et que le centre de la petite enfance est subventionné par le ministère de la Famille et de l'Enfance. Nous avons 2 installations (Maison Bleue : 38 places et Bateau Bleu : 80 places) en installation (garderie) et 132 places en milieu familial.

NOTRE MISSION:

Offrir des services de garde aux enfants de 0 à 5 ans en leur permettant d'évoluer dans un milieu sécuritaire et stimulant.

NOMBRE DE MEMBRES : quelques 263 membres

TERRITOIRE DÉSSERVI : Varennes

PRINCIPALES RÉALISATIONS : En 2003, une 2^{ème} installation voyait le jour et 5 nouvelles rsg ont été accréditées en 2005.

INTRODUCTION

Les points suivants viennent nous insécuriser dans notre quotidien comme rsg.

- Heures atypiques (+ ou -)
- Privés de soutien pédagogique
- Exclusion de notre communauté
- Qui s'occupera de notre liste d'attente?
- Quelles seront les conséquences du démantèlement du réseau des CPE?
- Qui s'occupera de la reconnaissance du permis, etc.

C'est une situation que nous qualifierions d'insécurisant, d'inconfortable, de stressant devant l'inconnu. Nous nous sentons frustrées devant une perte d'autonomie et le fait de ne plus pouvoir s'exprimer, représente pour nous une communication à sens unique. C'est comme une période de grande noirceur qui nous attend.

ARGUMENTAIRE

Nous sommes tout à fait en désaccord avec l'avant-projet de loi proposé. Nous croyons fermement que nous y perdons énormément.

La société perd beaucoup avec ce projet de loi. Nous avons l'impression de vivre un recul pour les parents et enfants du Québec.

Les points positifs que nous avons soulevés sont :

- La flexibilité pour les parents au niveau de l'horaire
- Les conseils d'administration plus diversifiés compte tenu qu'il n'y aura plus de lien de parenté ou d'amitié entre différents membres du ca.

Les points négatifs que nous avons soulevés sont :

- Liste d'attente (fonctionnement, gestion...);
- Les heures variées;
- La qualité du temps en famille qui deviendra nulle, donc une perte à ce niveau;
- Le droit de regard sur nos places en ce qui a trait à la diminution, le retrait, la suspension, la perte de démocratie et ce **sans** aucun recours;
- Nous vivons **L'ISOLEMENT**;
- La réaffectation des places **sans aucun droit d'appel**
- La démarche éducative au lieu d'un programme éducatif = perte de reconnaissance de nos compétences;
- La perte de la reconnaissance sociale dans notre travail.

LES CHANGEMENTS SOUHAITÉS

Nous souhaitons maintenir le programme éducatif et de préserver le soutien pédagogique si précieux, les formations si enrichissantes pour notre travail et qui sont de haut niveau, et tout particulièrement la stabilité dans notre communauté.

RECOMMANDATIONS

En bref, un projet de loi qui modifierait seulement quelques points au lieu de tout chambarder et d'améliorer le partenariat en utilisant des pratiques plus démocratiques.

- Nous ne sommes pas satisfait de l'ensemble du projet de loi. Les parents et rsg devraient avoir le libre arbitre de choisir de s'inscrire où elles le veulent, en priorisant les membres d'une même famille.

Prendre en considération les voix du peuple.

CONCLUSION

Nous sommes en désaccord sur la majorité des points du projet de loi 124.

